Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101405-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

DELIBERATION N° 2026-1014-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation
8 octobre 2026

Objet de la délibération
Enfouissement des réseaux sentier Leviel, sentier du Clos Marie Bellet et ruelle Chéron Marché de travaux Syndicat d'Energie de l'Oise SE60

Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le quatorze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Stéphane GRAS - Mme Nora LARIBI - M. Xavier DARCHE - Mmes Claire COP - Christelle DELVAL - Aline LEJEUNE - Dorothée PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE M. Antonin FERREIRA ROCHE.

Absentes excusées : Mme Laurence GEFFROY - Mme Ophélie BEASLAY (pouvoir à M. Alexis BRILLET).

Absent : M. Jérémy VISCONTI.

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Par délibération du 17 juin 2026, l'unanimité des membres du Conseil Municipal avait accepté la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise pour les travaux de mise en souterrain du réseau Basse Tension sentier Leviel, sentier du Clos Marie Bellet et ruelle Chéron.

Le SE60 a proposé à la commune de s'occuper également de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphonique sur les mêmes sentiers et ruelle.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 "Subventions d'équipement aux organismes publics", et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables.

Le coût total prévisionnel des travaux, établi au 15 octobre 2026, s'élève à la somme de 469 474,00 € TTC, (valable 3 mois).

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101405-DE

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 422 516,87 € TTC (sans subvention) ou 288 323,88 € TTC (avec subvention).

L'approbation de ces travaux entrainerait de :

- Demander au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux et prendre acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.
- Ne pas demander au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise.
- Autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60.
- Acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- Acter que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%, soit 144 161,94 €.
- Réaliser une Décision Modificative du budget pour inscrire au budget les crédits nécessaires au versement du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le syndicat d'Energie de l'Oise SE60.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 15 octobre 2026
Le Maire,

VILLE DE LIANCOURT (60140) MAIRIE

Laëtitia COQUELLE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 12/08/2026 - Validité de 3 mois

Commune : LIANCOURT
Localisation : Mise en Souterrain | BT - EP - RT | SOUTER | Sente Leviel-Ruelle Chéron-Sente Marie Bellet et Rue du Vieux Château
Dossier n° : 2026-0155-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.030)	Montant SPS 0.5% (actu HT 1.030)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement				Participation	
								ARTICLE 8 40%	EP 25%	FP RT LIE 20%	FP AC ARTICLE 8 15%	LIANCOURT Avec aide	LIANCOURT Sans aide
Basse Tension	129 680,80 €	567,46 €	130 248,26 €	26 049,65 €	10 419,86 €	166 717,77 €	140 668,12 €	56 267,25 €	-	-	21 100,22 €	63 300,65 €	140 668,12 €
Eclairage Public	105 826,66 €	384,41 €	106 211,27 €	21 242,25 €	8 496,90 €	135 950,42 €	114 708,17 €	-	28 677,04 €	-	-	86 365,90 €	115 042,94 €
Réseau Téléphonique	129 438,40 €	878,64 €	130 317,04 €	26 063,41 €	10 425,36 €	166 805,81 €	140 742,40 €	-	-	28 148,48 €	-	138 657,33 €	166 805,81 €
TOTAL	**364 946,06 €**	**1 830,51 €**	**366 776,57 €**	**73 355,31 €**	**29 342,12 €**	**469 474,00 €**	**396 118,69 €**	**56 267,25 €**	**28 677,04 €**	**28 148,48 €**	**21 100,22 €**	**288 323,88 €**	**422 516,87 €**

Le Directeur Général des Services du SE60

SYNDICAT D'ENERGIE de l'OISE SE 60

Sabine BLANCHARD

Liancourt, le 15/10/2026
le Maire,

VILLE DE LIANCOURT (60140) MAIRIE

Laëtitia COQUELLE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-20261014105-DE